

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

Demande d'occupation de terrains. — Instructions.

[3518233(493)]

*Extrait d'une circulaire ministérielle du 14 décembre 1896
à MM. les Ingénieurs en chef Directeurs des mines.*

Le conseil des mines estime qu'il y aurait lieu, dans l'instruction des demandes de l'espèce, de faire verser au dossier un extrait complet des plans et de la matrice cadastrale indiquant les noms des propriétaires de toutes les parcelles comprises dans le rayon réservé de cent mètres.

Le Ministre de l'Instruction et du Travail,
A. NYSSSENS.

Emploi de l'électricité dans les mines.

3518233 : 6213(493)

LE 8 MARS 1897.

*Circulaire à NM. les inspecteurs généraux et à MM. les Ingénieurs
en chef Directeurs des mines.*

Satisfaisant à une demande d'instructions au sujet de l'application de l'arrêté royal du 15 mai 1895 sur l'emploi de l'électricité dans les mines, minières, carrières et usines régies par la loi du 21 avril 1810, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance, pour autant que de besoin :

1° Que le susdit arrêté était d'application immédiate;

2° Qu'il ne peut avoir aucun effet rétroactif pour les installations régulièrement autorisées en vertu des règlements antérieurs sur la police des établissements dangereux, insalubres ou incommodes ou sur la police des mines.

Si cependant certaines mesures étaient jugées nécessaires au point de vue de la sécurité, et notamment dans le cas d'installations à l'intérieur des mines à grisou, il y aurait lieu d'en provoquer l'application, au besoin par arrêté de la députation permanente.

Le Ministre de l'Industrie et du Travail,
A. NYSENS.

Explosifs. — Détournements.

[35177831(493)]

LE 16 MARS 1897.

Circulaire à MM. les Ingénieurs en chef, Directeurs des mines.

M. le Ministre des chemins de fer, postes et télégraphes m'informe que le 14 janvier dernier, un ouvrier de la manutention de combustible de la remise aux locomotives de Jemelle, a trouvé une cartouche de dynamite encore amorcée dans un wagon de charbon provenant d'un charbonnage de la Basse-Sambre.

Des faits analogues m'ont été précédemment signalés.

Vous voudrez bien appeler l'attention de MM. les exploitants sur la nécessité de veiller au contrôle de la consommation des explosifs de l'espèce et vous assurer de la bonne organisation de ce contrôle.

Le Ministre de l'Industrie et du Travail,
A. NYSENS.
